

## **Cartographie des cours d'eau Session de terrain – commune de Saint-Laurent-de-Muret – 6 juillet 2015 Relevé de conclusions**

09/07/2015

Personnes présentes : JF de Jabrun (maire de Saint-Laurent-de-Muret), Th Remize (conseiller municipal, agriculteur), Th Bon (SD-ONEMA), V Bernizet (DDT), Y Maurin (DDT), M Sandon (SD-ONEMA), E Meric (conseillère municipale, agricultrice), A Colin (COPAGE), G Canar (Synd. Mixte Lot Dourdou), L Rossignol (COPAGE), AC Guénée (Chambre d'agriculture), A Lagaly (SAGE Ht-Allier), V Prouha (Fédération pour la pêche et les milieux aquatiques), X Canellas (DDT), E de Feraudy (DDT), L Barbe (DREAL), E Chabert (maire de Sainte-Colombe-de-Peyre), P Noal (maire de La-Fage-Montivernoux), V Granier (Chambre agriculture, agriculteur St-Laurent), A Pauc (JA 48), N Martin (animatrice JA), V Bonnet (JA 48), N Garrel (FDSEA 48), G Tailland (animateur FDSEA 48), O boulat (Chambre d'agriculture).

Comme convenu lors de la réunion du comité de pilotage pour la cartographie des cours d'eau du 30 juin 2015, une première journée de test de la cartographie des cours d'eau s'est tenue sur la commune de Saint-Laurent-de-Muret le 6 juillet 2015.

### **Déroulé de la journée :**

Lors d'une première partie, en salle communale, les grandes lignes de l'instruction gouvernementale sur la cartographie des cours d'eau ont été représentées. Les critères d'identification des cours d'eau ont été examinés, ainsi qu'une nouvelle clé d'identification centrée sur les 3 principaux critères jurisprudentiels que sont : la présence d'un lit naturel à l'origine, un écoulement non directement lié à la pluie et la présence d'une source. Des échanges se sont tenus sur ce qui relève de l'entretien régulier des cours d'eau.

La DDT a présenté des pré-cartes, élaborées à partir des données disponibles : la BD-topo, les scan 25.

Un examen de chaque linéaire de cours d'eau s'est engagé.

Des visites de terrain ont ensuite été conduites sur 4 points.

- la visite des sources du Piou a mis en évidence que l'identification d'un cours d'eau avec lit marqué au sein de la vaste zone humide n'est pas aisée. Pour autant, des cours d'eau peuvent être identifiés à l'amont de la zone humide, sur les secteurs plus pentus qui l'entourent et à l'aval. Pour ces cas de figure où le lit des cours d'eau n'est plus marqué au sein de la zone humide, il est proposé que soit figurée la zone humide en tant que telle (à l'image d'un cours d'eau qui « se perd » dans un lac puis se retrouve à son exutoire). Ce cas ne sera toutefois pas systématique, certaines zones humides étant traversées de cours d'eau marqués.
- Sur le même ensemble de zones humides, vers le bassin-versant du Faltre, plusieurs cours d'eau ont pu être confirmés par l'ensemble du groupe. Des débats se sont tenus sur la façon d'entretenir ces cours d'eau et sur le cadre réglementaire d'intervention.
- Visite de l'amont du cours d'eau du Cheyla (lieu-dit Les Pouzets) : le groupe partage le constat que l'amont du linéaire figurant sur la BD-topo est busé. Le tronçon juste en amont du busage est au cœur d'une zone humide et présente toutes les caractéristiques d'un cours d'eau. Pour la cartographie le linéaire de la BD-topo devra être prolongé en amont.
- Visite de 2 portions de cours d'eau et de rases au lieu-dit Lou Planas à Sinières-Planes : le premier tronçon visité présente toutes les caractéristiques d'un cours d'eau. L'observation de la topographie laisse penser que le tracé naturel devait peut-être être différent et passer au milieu de la parcelle. Néanmoins, le tracé actuel est confirmé comme cours d'eau. Une rase est observée sur la même parcelle. Une autre portions de cours d'eau présente un tracé avec une rupture de pente et une topographie plus basse que le point de confluent avec le cours d'eau à l'aval. Les agriculteurs présents indiquent qu'en hiver, ce point connaît d'importants débordements. Cette portion rectiligne a été modifiée lors d'un remembrement. Si les propriétaires et exploitants le souhaitent, un projet de restauration de ce cours d'eau pourrait être envisagé afin de retrouver un profil d'équilibre plus fonctionnel. Ce dossier serait encadré par une procédure d'autorisation.

Documents remis en séance (et joints au présent relevé) : pré-carte des cours d'eau issus de la BD-topo et des scan 25 sur fond IGN, pré-carte des cours d'eau sur fond d'ortho-photo, scan 2011, clé d'identification des cours d'eau.

### **Principales conclusions de la journée :**

- La nouvelle clé d'identification des cours d'eau, reprise d'un travail de la DDT du Tarn, ne soulève pas d'opposition. Elle sera adoptée et améliorée si nécessaire au fil des visites de terrain.
- L'ensemble des présents conviennent que l'examen particulier de chaque cours d'eau en salle puis sur le terrain constitue un travail considérable. Sur carte, les avis convergent pour conclure que toutes les têtes de bassin-versant mériteraient être examinées jusqu'à leur source
- la BD-topo, complétée des liénaires de cours d'eau figurés sur des scan 2007 et 2011 (équivalent des cartes papier IGN), constitue une base solide de référence pour lancer des expertises locales
- lorsqu'un cours d'eau s'écoule de façon « diffuse » et peu marquée au sein d'une zone humide, la délimitation de la zone humide si elle est connue pourrait être figurée à la place d'un tracé de cours d'eau. Les cours d'eau situés à l'amont et à l'aval de cette zone humide seraient par contre figurés
- sur une proposition de O. Boulat, les personnes présentes conviennent de faire évoluer la méthode de test de cartographie des cours d'eau sur les 6 communes test. La méthode serait la suivante :
  - préparation de pré-carte par la DDT à partir de la BD-topo et des scan 2007, 2011
  - organisation d'une session de formation/information en commune sur ½ journée sur les critères d'identification des cours d'eau et la présentation des pré-cartes. Session en salle suivie d'une ½ journée de terrain pour illustrer par des cas pratiques
  - phase de consultation locale sur ces pré-cartes sur une période de 1 mois. Ces cartes seraient affichées en mairie. Des contributions permettant de faire évoluer cette carte pourront être envoyées par les habitants de la commune et les membres du comité de pilotage
  - la DDT examine l'ensemble des propositions de modification. Elle propose un échantillonnage de vérification terrain des ajouts et suppressions proposées
  - des visites de terrain sont conduites avec les membres du comité de pilotage pour évaluer l'acceptabilité des modifications proposées
  - les résultats seront présentés au comité de pilotage en séance plénière
- il est acté que 2 journées de terrain seront reconduites au cours du mois de juillet sur la commune de Lajo et sur la commune de Fraissinet-de-Lozère
- la nécessité de produire un guide d'entretien des cours d'eau à partir du cadre national est soulignée.